



HAL
open science

Plan de conservation en Île-de-France: *Carex mairei* Coss. & Germ., 1840 (Laîche de Maire)

Clémence Salvaudon

► To cite this version:

Clémence Salvaudon. Plan de conservation en Île-de-France: *Carex mairei* Coss. & Germ., 1840 (Laîche de Maire). Conservatoire botanique national du Bassin parisien; Muséum national d'Histoire Naturelle. Paris. 2016, 10 p. mnhn-04664607

HAL Id: mnhn-04664607

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04664607v1>

Submitted on 30 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

CARACTERISTIQUES ET STATUTS DU TAXON

Phénologie J F M A **M J** J A S O N D



© F. Perriat, MNHN/CBNBP

Niveau de menace (critères UICN)	France	-
	Île-de-France	CR
Statut de protection	Protection Régionale	
Déterminante ZNIEFF	Oui	
Rareté régionale	RRR	

Description

Plante vivace (hémicryptophyte) cespiteuse, de 30 à 80 cm de hauteur, formant des touffes presque arrondies. **Tiges** dressées, raides, trigones. **Feuilles** plus courtes que la tige, de 3 à 5 mm de largeur, à face inférieure carénée et face supérieure plane. Feuilles supérieures munies d'une antiligule de 1,5 à 4 mm, ponctuée-striée sur les côtés. **Inflorescence** assez courte, pâle. 1 épi mâle terminal et 2-4 épis femelles, les supérieurs presque sessiles et rapprochés de l'épi mâle, l'inférieur plus distant, pédicellé, plus ou moins inclus dans la gaine de sa bractée qui est elle-même aussi longue que l'inflorescence. **Écaille** femelle largement ovale, jaune-roussâtre, à carène verte, prolongée par une arête ciliée ou denticulée souvent aussi longue que l'écaille elle-même. **Utricule** jaune-verdâtre, à bec allongé et cilié.

Particularités / Confusions possibles

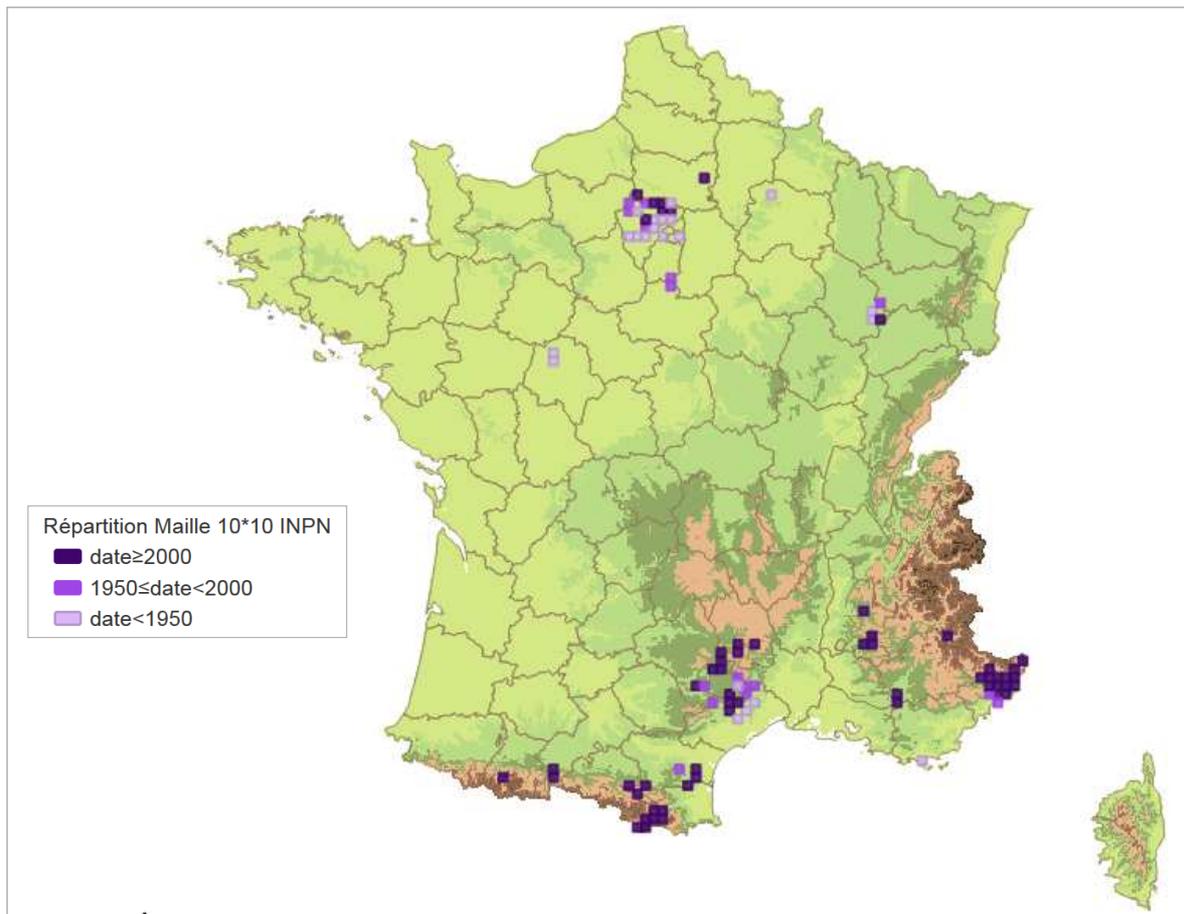
Espèce pouvant passer inaperçue mais assez bien caractérisée par ses bractées femelles aristées et ciliées, et par ses utricules à long bec cilié. Risque de confusion avec la Laîche jaunâtre (*Carex flava*) et surtout avec la Laîche écailleuse (*Carex lepidocarpa*), avec laquelle elle croît en mélange.

Ecologie

Espèce héliophile ou de demi-ombre, elle est principalement observée sur substrats tourbeux neutro-alcalins. On la rencontre ainsi principalement dans les bas-marais alcalins (alliance phytosociologique de *Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*). Elle est également ponctuellement observée dans les zones de suintement, les moliniaies sur tourbe, les bords de ruisselets et les trouées au sein d'aulnaies.

Répartition

Espèce européenne méridionale dont l'aire de répartition se limite à l'Espagne, à la France, au nord-ouest de l'Italie et au Maroc. En France, la Laïche de Maire est présente presque uniquement dans le sud du pays, où elle reste rare et localisée : est des Pyrénées, Corbières, sud du Massif Central (Causse et Cévennes), Baronnies et Alpes maritimes. Dans le nord de la France, son foyer principal est centré sur le nord de l'Île-de-France. Ailleurs, il ne subsiste que quelques stations très disséminées. **La responsabilité de l'Île-de-France est donc très forte pour la conservation de cette espèce, en particulier pour les populations de plaine du nord de la France.**



Répartition de la Laïche de Maire en France

Sources : © FCBN 2013 – Système d'information national flore, fonge, végétation et habitats, données du réseau des CBN en cours d'intégration et de qualification nationale- © IGN 2013, BD Carto - © SANDRE 2013, SIE - © MNHN 2013, Espaces protégés, TAXREF v5.0 - © GEOSIGNAL 2013, Carte routière

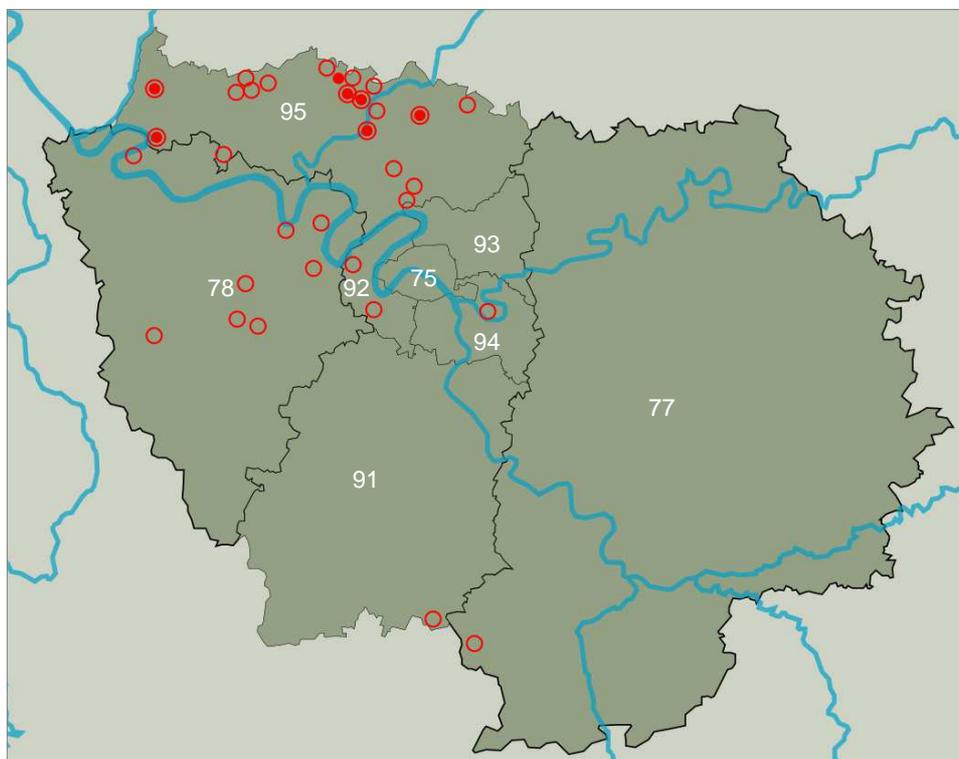
BILAN DU TAXON EN ÎLE-DE-FRANCE

Distribution et état des populations en Île-de-France

Comme dans le reste de la France, la Laïche de Maire est en forte régression en Île-de-France. Connue depuis le début du XIX^{ème} siècle dans la région, elle était autrefois située dans un grand nombre de localités principalement dans le quart nord-ouest de la région (Val d'Oise en majorité mais aussi Yvelines) ainsi que dans la haute vallée de l'Essonne. De nos jours, elle ne se maintient plus que dans le Val d'Oise, les dernières

mentions dans les années 1990 à Thiverval-Grignon (78), Buthiers (77) et Boigneville (91) n'ayant pas été retrouvées.

Un bilan stationnel complet a été réalisé pour cette espèce en 2014. Toutes ses stations contemporaines ont été recherchées. On peut ainsi dire que la Laïche de Maire se trouve actuellement (observations après 2000) dans huit stations regroupées dans un foyer principal formé par les vallées du Sausseron et de ses affluents, la vallée de l'Oise moyenne et les vallons au pied de la Forêt domaniale de Carnelle. Des stations isolées existent aussi en retrait de la basse vallée de Seine, à Vienne-en-Arthies et dans la vallée de l'Aubette de Magny, à Omerville. Elle a également été citée en 1999 à Brignancourt (95) dans un marais boisé mais n'a pas été observée depuis. Mis à part dans la RNR du Marais de Stors à Mériel où la gestion pratiquée lui est très favorable, les stations comptent peu d'individus (souvent seulement une dizaine d'individus) et les habitats de l'espèce sont souvent en mauvais état de conservation. L'espèce n'a de plus pas été revue dans 2 stations lors des dernières prospections.



Carte de répartition de la Laïche de Maire par commune en Île-de-France
Source : FLORA (cercles : données avant 2000 et ronds pleins : données après 2000)

Bilan des stations de Laïche de Maire observées après 2000

Station	Première mention communale	Dernière observation	Dernière prospection	Description de la population	Menace(s) active(s)	Etat de conservation population*	Propriétaire(s)	Gestionnaire(s)	Périmètre(s) de protection / Zonage(s) d'inventaire(s)	Actions de conservation déjà entreprises
XXXXXXXXX (Hédouville, Nesles-la-Vallée - 95)	1999	2011	2014	Moins de 10 individus répartis sur une petite surface. Station non retrouvée en 2014 (mais population difficilement accessible).	Fermeture du milieu, coupe par gyrobroyage (entretien de ligne THT)	Disparue ?	Privé	RTE (en partie)	ZNIEFF 1, PNR du Vexin français	Préconisations de gestion proposées à RTE par le CBNBP en 2011.
XXXXXXXXX (Nesles-la-Vallée, Parmain - 95)	1999	2014	2014	Plusieurs dizaines voire centaines d'individus réparties dans des layons entretenus pour la chasse au sein d'une zone avec des petits canaux.	Fermeture du milieu	Moyennement favorable	Privé	Inconnu	ZNIEFF 1, PNR du Vexin français	-
XXXXXXXXX (Saint-Martin-du-Tertre - 95)	1887	2007	2007	3 individus au bord d'un ruisseau dans une aulnaie-frênaie.	Fermeture du milieu	Disparue ?	Privé	Inconnu	ENS "Ru de Presles", ZNIEFF 1	-
XXXXXXXXX (Frouville - 95)	2011	2014	2014	Une dizaine d'individus (35 inflorescences en 2014) répartie sur moins de 10 m ² dans une aulnaie-frênaie.	Fermeture du milieu, coupes, entretien lié à la sylviculture	Moyennement favorable	Privé	Inconnu	PNR Vexin français	-
XXXXXXXXX (Omerville - 95)	1998	2014	2014	Plusieurs dizaines d'individus réparties dans une prairie humide pâturée, et dans des suintements d'un ruisseau adjacent.	Surfréquentation liée au pâturage, eutrophisation	Moyennement favorable	Privé	Inconnu	ZNIEFF 1, site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » (FR1102014), PNR du Vexin français	-
XXXXXXXXX (Parmain - 95)	1999	2014	2014	Une dizaine de touffes regroupées dans un petit bas-marais alcalin en voie de fermeture, dans un petit vallon surplombé par des lignes THT.	Fermeture du milieu	Moyennement favorable	Privé	RTE (en partie)	ZNIEFF 1, PNR du Vexin français	Récoltes conservatoires (2009 et 2012), préconisations de gestion proposées à RTE par le CBNBP en 2011.
Marais de Stors (Mériel - 95)	1986	2014	2014	Belle population disséminée sur plusieurs centaines de m ² dans un bas-marais alcalin.	Fermeture du milieu	Favorable	Région Île-de-France	AEV	RNR Marais de Stors", ZNIEFF 1	Gestion écologique favorable à l'espèce, récolte conservatoire (2001).
XXXXXXXXX (Vienne-en-Arthies -95)	1999	2014	2014	Quelques individus dans un bas-marais en voie de fermeture.	Fermeture du milieu	Défavorable	Inconnu	Inconnu	PNR Vexin français, site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » (FR1100797), ZNIEFF 1	-

*Evaluation à « dire d'expert » tenant compte des caractéristiques qualitatives et quantitatives de la population, des menaces pesant sur la station et de l'état de conservation de l'habitat dans la station.

Menaces en Île-de-France

La Laïche de Maire est victime de la dégradation généralisée des marais tourbeux par drainage, ou encore par la populiculture. Les menaces les plus souvent constatées dans les stations actuelles de l'espèce sont la fermeture du milieu (densification des roselières ou développement des ligneux) ainsi que l'intensification agricole, notamment le surpâturage, l'eutrophisation du milieu et les coupes.



Belle population de Laïche de Maire dans la RNR du Marais de Stors (Mériel) observée en 2014.

© N. Cudennec, MNHN/CBNBP



Bas-marais alcalin en voie de fermeture par développement d'une roselière dans la station de Parmain en 2011.

© C. Salvaudon, MNHN/CBNBP

Gestion préconisée

Le maintien de la Laïche de Maire et de ses habitats passe par une intervention humaine (fauche exportatrice, décapage) ou animale (pâturage extensif) en limitant au maximum les intrants afin d'éviter l'eutrophisation des milieux (mise en place de zones tampons). Lorsque des arbustes ou des arbres se sont installés, il faut procéder à une mise en lumière, par abattage et exportation des rémanents. Le maintien de la qualité, de la circulation et du niveau des eaux baignant ces milieux est lui aussi prépondérant. Les drainages et l'écobuage, qui favorisent le développement de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), sont à proscrire. Enfin, la restauration de ces milieux peut être envisagée par débroussaillage ou étrépage local de zones potentiellement favorables.

A titre d'exemple, la RNR du marais de Stors a réalisé des travaux de gestion écologique en faveur de l'espèce qui ont abouti à une progression spectaculaire de l'espèce :

- travaux d'abattage en 2011-2012 (après une absence de gestion par pacage pendant plus de 30 ans) ;
- entretien par broyage avec exportation des produits ;
- création de zones étrepées (4 carrés de 25m²) à différentes profondeurs, toujours en enlevant l'horizon de matière organique et en creusant au-dessous du niveau des rhizomes de Phragmite (*Phragmites australis*), c'est-à-dire au moins 20-30 cm.

L'espèce se retrouve aux endroits brassés par les engins, c'est-à-dire ceux ayant subi une forte perturbation (sans pour autant que le sol soit tassé) et une remise en état rapide, entre la mi-août et début novembre.

PROGRAMME D' ACTIONS

Objectifs

La connaissance des stations franciliennes de Laîche de Maire étant relativement bonne, il est nécessaire désormais de concentrer les efforts sur la conservation de l'espèce, d'autant plus que la plupart des stations sont dans un état devenant défavorable. Les actions de conservation proposées sont les suivantes :

- A. Informer les propriétaires des stations par porter-à-connaissance (priorité 1) ;
- B. Mettre en place des périmètres de protection réglementaire ou foncière sur les stations (priorité 2) ;
- C. Assurer une gestion écologique des stations (priorité 2) ;
- D. Suivre les populations (priorité 2) ;
- E. Réaliser des récoltes de graines complémentaires (priorité 2) ;
- F. Renforcer / réintroduire les populations (priorité 3).

Description des actions

Priorité 1	Action A : Informer les propriétaires des stations par porter-à-connaissance
Contexte	7 des 8 stations actuelles de l'espèce sont situées sur des terrains privés. Avant d'envisager des mesures de conservation à grande échelle sur la Laîche de Maire, il est nécessaire de prévenir les propriétaires de sa présence sur leur parcelle et d'engager un dialogue avec eux.
Description de l'action	Une phase préalable de recherche des propriétaires est indispensable. Un courrier sera ensuite envoyé à chaque propriétaire. Il comportera une fiche de description de l'espèce et une lettre explicative l'invitant à se rapprocher du CBNBP. Ce courrier pourra être mis en copie à des partenaires (PNR du Vexin, Conseil départemental du Val d'Oise, Région Île-de-France, DRIEE,...) pour faciliter les actions à mener sur les stations.
Stations concernées	Toutes les stations récentes hormis celle de la RNR du Marais de Stors.
Réalisation	CBNBP en lien avec les partenaires locaux.

Priorité 2	Action B : Mettre en place des périmètres de protection réglementaire ou foncière sur les stations
Contexte	Seules 2 stations font l'objet d'une protection (ENS à Saint-Martin-du-Tertre et RNR à Mériel). La Laîche de Maire et son habitat (les bas-marais alcalins) étant considérés comme patrimoniaux, la mise en protection des stations est justifiable.
Description de l'action	On étudiera la possibilité d'acquisition des parcelles dans le cadre de la politiques ENS du Conseil départemental du Val d'Oise (acquisition ou convention de gestion avec le propriétaire), ou par la Région Île-de-France (<i>via</i> l'Agence des Espaces Verts), voire le classement en APPB. L'intérêt écologique global du site (habitats, autres espèces patrimoniales), outre la présence de la Laîche de Maire, sera un critère de décision.
Stations concernées	Toutes les stations récentes hormis celles de la RNR du Marais de Stors et de l'ENS du Ru de Presles.
Réalisation	CBNBP, Conseil départemental du Val d'Oise, Région Île-de-France, DRIEE.

Priorité 2	Action C : Assurer une gestion écologique des stations
Contexte	La Laîche de Maire et son habitat subissent des atteintes dans presque toutes les stations. Ils sont notamment menacés par la fermeture du milieu par dynamique naturelle ou par une gestion défavorable (surpâturage, entretien sylvicole annexe,...). Actuellement, seule la station de la RNR du Marais de Stors bénéficie d'une gestion spécifique pour l'espèce et son habitat.
Description de l'action	Après le rapprochement avec les propriétaires/gestionnaires des stations, une phase de concertation sera menée afin d'aboutir à une gestion des parcelles favorable à l'espèce et à son habitat (fauche, pâturage extensif, déboisement,...). On pourra étudier la possibilité de solliciter des aides de l'Union européenne (stations en périmètre Natura 2000). Pour le cas des stations déjà gérées (RNR, ENS, RTE), l'efficacité de la gestion pratiquée sur la Laîche de Maire sera évaluée. Le cas échéant, la gestion pratiquée pourra être réorientée.
Stations concernées	Toutes les stations.
Réalisation	CBNBP, Conseil départemental du Val d'Oise, Région Île-de-France, autres gestionnaires (RTE), PNR de Vexin (appui technique et administratif).

Priorité 2	Action D : Suivre les populations
Contexte	Il est difficile d'évaluer l'évolution des populations car aucun suivi standardisé n'a encore été effectué sur les stations. De plus, si une gestion écologique est mise en place sur les stations, il est indispensable d'évaluer son efficacité.
Description de l'action	Dans la mesure du possible, un suivi standardisé des populations de Laïche de Maire sera mis en place. Il s'appuiera sur le protocole de suivi des populations d'espèces à enjeux développé par le CBNBP. Il permettra de relever différents paramètres quantitatifs et qualitatifs sur la population (effectifs, surface occupée, taux de fructification,...) et son habitat (cortège floristique associé, surface d'habitat favorable, structure de la végétation,...). Il portera en priorité sur les stations les plus menacées et celles pouvant bénéficier de mesures de gestion. Les stations présumées disparues à Hédouville et Saint-Martin-du-Tertre seront à nouveau recherchées dans le cadre de ce suivi. Dans l'idéal, ce suivi serait réalisé tous les 2 à 3 ans.
Stations concernées	Stations d'Hédouville, de Saint-Martin-du-Tertre, les stations bénéficiant d'une gestion et toutes les autres stations dans la mesure du possible.
Réalisation	CBNBP dans le cadre de ses missions de conservation, ou organismes gestionnaires.

Priorité 2	Action E : Réaliser des récoltes conservatoires
Contexte	La Laïche de Maire étant menacée dans ses stations régionales (sauf celle de Mériel), la récolte de graines et leur stockage est une mesure conservatoire indispensable car pouvant servir à de potentielles opérations de renforcement voire de réintroduction. Deux stations ont déjà fait l'objet de récoltes (Parmain et le Marais de Stors à Mériel) mais peu de graines ont pu être récoltées et stockées leur pouvoir germinatif peut diminuer.
Description de l'action	Des récoltes seraient à réaliser afin d'obtenir un stock de graines utilisable par la suite. Dans l'idéal, ces récoltes porteront d'une part sur la population la plus fournie et susceptible de disposer d'un matériel génétique diversifié mais également sur les populations les plus en danger afin de sauvegarder leur patrimoine génétique. Les graines seront ensuite testées en laboratoire puis stockées dans la banque de semences du CBNBP. Une mise en culture en jardin conservatoire pourra également être pratiquée.
Stations concernées	RNR du Marais de Stors en priorité, et potentiellement toutes les autres stations.
Réalisation	CBNBP

Priorité 3	Action F : Renforcement/réintroduction de populations
Contexte	Dans le cas où la gestion, bien qu'adaptée, ne permette pas le maintien de la population de Laîche de Maire sur un site donné, le renforcement (ou la réintroduction en cas de disparition totale) pourra être envisagé pour redynamiser la population.
Description de l'action	Cette action sera précédée d'une récolte de graines sur le site et/ou s'appuiera sur l'utilisation des graines récoltées sur des sites situés à proximité, et leur mise en culture en jardin conservatoire (Action E).
Stations concernées	Dépend des résultats de la gestion des stations et des volontés locales.
Réalisation	CBNBP en partenariat avec les gestionnaires des sites.

CONCLUSION

La Laîche de Maire est l'une des espèces pour lesquelles la responsabilité territoriale de l'Île-de-France est la plus forte par rapport à l'ensemble du territoire de plaine national (hors domaine méditerranéen). Sa conservation dans ses stations franciliennes est donc un enjeu majeur. Sa raréfaction ainsi que le mauvais état de ses populations témoignent à plus grande échelle de la disparition presque effective des bas-marais alcalins en Île-de-France (Cudennec, 2014). A noter qu'un plan d'actions en faveur de l'espèce est mis en place sur ses 4 sites picards connus dans le PNR Oise-Pays de France en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Une mutualisation des expériences entre les deux plans sera à envisager.

CONTACTS

Clémence Salvaudon, chargée d'études Conservation *in situ* (CBNBP/MNHN) :

Mail : salvaudon@mnhn.fr

Tél : 01.40.79.81.30

Fabrice PERRIAT, chargé d'études flore (CBNBP/MNHN) :

Mail : fperriat@mnhn.fr

Tél : 01.40.79.38.81

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARNAL G., 1996. *Les plantes protégées d'Île-de-France*. Collection Parthénope, Paris, 349 p.

AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A., HENDOUX F., 2011. *Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France*. Paris, 80 p.

CUDENNEC N., 2014. *Amélioration des connaissances phytosociologiques sur les marais alcalins du nord de l'Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France, 110 p.

- FERNEZ T., LAFON P., & HENDOUX F. (coord.), 2015. *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France. Paris. 2 Volumes : méthodologie, 68p. + Manuel pratique, 220p.
- FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. & HENDOUX F., 2014. *Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France (rareté, protections, menaces et statuts)*. Version complète 2a / avril 2014. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France, 171 p.
- PERRIAT F., FILOCHE S. & HENDOUX F., 2015. *Atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise*. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 368 p.



Rédaction : C. Salvaudon, février 2016

Conservatoire botanique national du Bassin parisien – Délégation Île-de-France

61 rue Buffon - 75005 PARIS

Tél. : 01 40 79 56 47 - Fax : 01 40 79 35 53

E-mail : cbnb@mnhn.fr